

**MAIRIE  
DE  
BESSINES-SUR-GARTEMPE  
87250**

**ARRÊTÉ**



Temporaire d'interdiction de circulation et de stationnement et autorisation d'occupation du domaine public à l'occasion de la **soirée anniversaire de la Banda de Bessines (40ans)**

La Maire de la Commune de BESSINES sur GARTEMPE

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.

Vu la demande présentée par le Président de la Banda de Bessines en vue de l'organisation de la soirée anniversaire de la Banda de Bessines, Place du Champ de Foire,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE I :** A l'occasion de la soirée anniversaire organisée par la Banda de Bessines le **samedi 3 septembre 2022** à Bessines, **le stationnement et la circulation** seront interdits Place du Champ de Foire du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 12h00 au dimanche 4 septembre 2022 à 12h00.

**ARTICLE II :** Les voies suivantes seront interdites à la circulation à partir de 17h00 et pendant la durée de la manifestation :

- Rue d'Ingolsheim,
- Rue Peyrichon Bey,
- Rue Jean Giraudoux.

**ARTICLE III :** Les barrières et les panneaux correspondants seront placés par les organisateurs de la manifestation.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie.  
Monsieur Le Responsable des Pompiers de Bessines  
Monsieur le Président de la Banda de Bessines.

Fait et arrêté à BESSINES, le 3 août 2022

La Maire,



Andréa BROUILLE